

## CLI DE CADARACHE

### RAPPORT FINANCIER 2012

#### 1. EXECUTION DU BUDGET 2012

En 2012, le budget exécuté fait apparaître par rapport aux prévisions les différences suivantes :

	Prévisions*	Réalisation	variation
<b>Recettes (1)</b>	197 550 €	175 400 €	- 11%
<b>Dépenses (2)</b>	238 550 €	179 992 €	- 24,5 %

(1) hors contrepartie charges supplétives et produits financiers

(2) hors charges supplétives et amortissement

La différence entre les recettes et les dépenses prévues était financée par les fonds propres.

#### A. Les produits

Les recettes hors contrepartie charges supplétives et produits financiers subventions ont été inférieures de 11% aux prévisions. Elles se répartissent de la manière suivante :

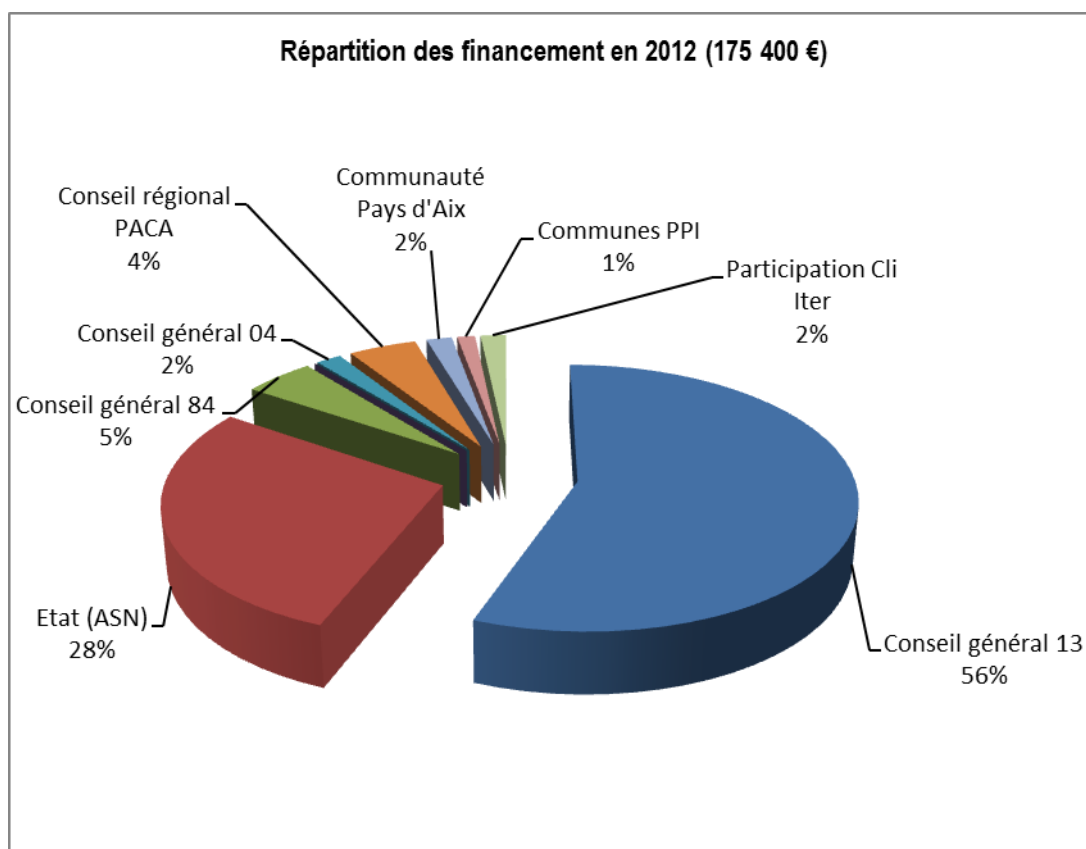
	prévisions	réalisation
Subv. Conseil général 13	101 000 €	98 000 €
Subv. Etat (ASN)	60 000 €	50 000 €
Subv. Conseil général 84	8 300 €	8 300 €
Subv. Conseil général 83	8 300 €	0 €
Subv. Conseil général 04	3 100 €	3 000 €
Subv. Conseil régional PACA	8 300 €	8 000 €
Subv. Communauté Pays d'Aix	3 100 €	3 000 €
Subv. Communes PPI	2 450 €	2 100 €
Participation Cli Iter	3 000 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>197 550 €</b>	<b>175 400 €</b>

Outre la subvention de fonctionnement, le Conseil général met à disposition de la Cli des locaux qui ont été valorisés (valeur locative) dans les comptes 2012 à hauteur de 6 549 € (charges supplétives).

D'autres apports en nature n'ont pas été valorisés mais doivent être mentionnés :

- Mise à disposition de salles par le CEA Cadarache au château de Cadarache pour les réunions de l'assemblée générale et des réunions plénières de la Cli (7 réunions) ;
- Mise à disposition de salles municipales par la Commune de Saint-Paul-lez-Durance pour des réunions du bureau, des commissions thématiques (Environnement et Communication), des groupes de travail et une réunion plénière (18 réunions) ;

- Mise à disposition de salles par le Conseil général (Espace du Pays d'Aix) pour les réunions de commissions, de groupes de travail et une réunion plénière (13 réunions) ;
- Mise à disposition d'une salle municipale par la Commune de Rians pour la réunion publique du 8 octobre
- Repas offerts par le CEA Cadarache pour 2 réunions du Conseil d'administration au château de Cadarache.



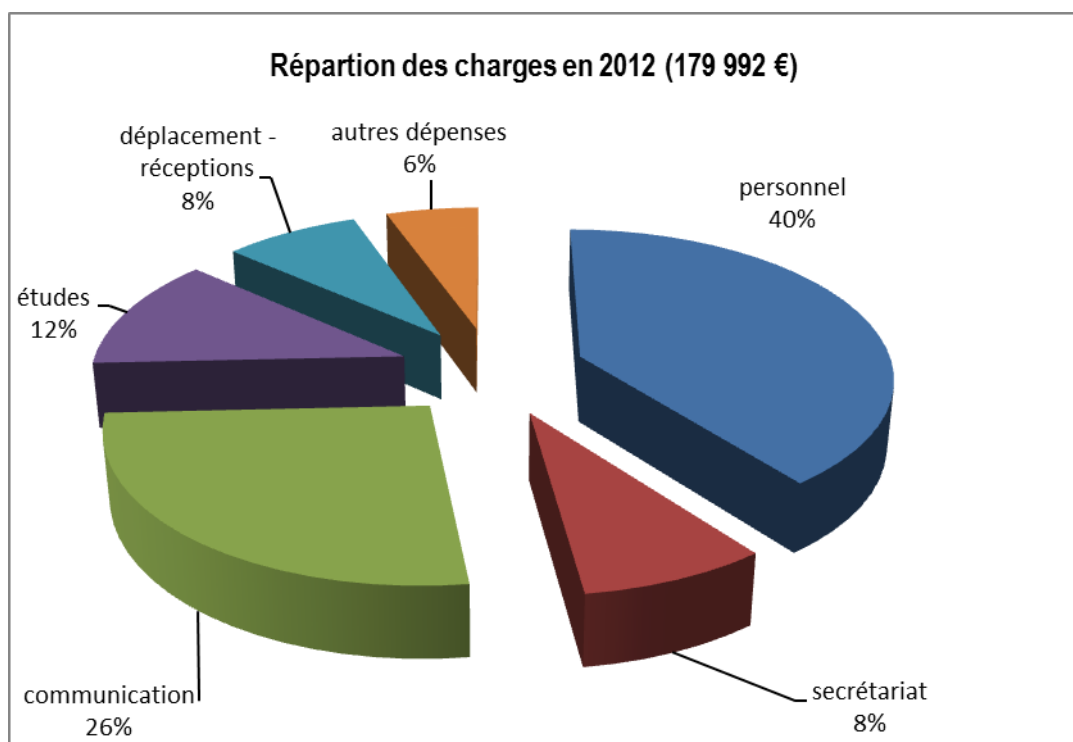
Si le Conseil général des Bouches-du-Rhône demeure le principal contributeur de la Cli, sa part du financement est passée de 65% en 2011 à 56 % en 2012. La part de l'Etat est en revanche passée de 20% à 28%. Pour les autres collectivités territoriales, leurs parts sont restées inchangées.

Il est signalé que le Conseil général du Var continue à refuser de participer aux travaux et au financement de la Cli.

## B. Les dépenses

Les dépenses, hors charges supplétives et dotations aux amortissements, ont été inférieures de 24,5 % aux prévisions. Elles se répartissent de la manière suivante :

	prévision	réalisation
personnel	75 000 €	71 234 €
secrétariat	12 650 €	14 962 €
communication	54 000 €	47 499 €
études	68 000 €	21 860 €
déplacement - réceptions	14 500 €	14 522 €
autres dépenses	14 400 €	9 915 €
<b>TOTAL</b>	<b>238 550 €</b>	<b>179 992 €</b>



Les frais de personnels – deux agents départementaux mis à disposition par le Conseil général des Bouches-du-Rhône (M. Fourcaud à mi-temps et Mme Bourgeois à plein temps) – représentent comme les années précédentes la part la plus importante des dépenses (40 %). Il est rappelé que conformément à la loi, la Cli rembourse au Conseil général le coût de ce personnel.

## 2. LES COMPTES 2012

### A. Bilan

Les principaux éléments du bilan au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<b>Montant actif net</b>	
<b>Disponibilité (trésorerie)</b>	123 104 euros <i>Compte courant : 2 459 euros</i> <i>Livret bleu : 77 456 euros</i> <i>Livret épargne : 43 188 euros</i>
<b>Dettes</b>	75 319 euros
<b>Créances</b>	350 euros (commune de Ginasservis)
<b>Fonds propres</b>	58 321 euros

Concernant les disponibilités, d'un montant de 123 104 euros, les placements sur des comptes rémunérés (livret bleu) ont permis de dégager des produits financiers (1 612 euros).

La trésorerie permet à l'association d'assurer ses dépenses jusqu'au versement des subventions d'exploitation 2013 qui n'intervient habituellement qu'au 2<sup>e</sup> semestre.

Concernant les dettes d'un montant de 75 319 euros, il s'agit de dépenses engagées en 2012 qui n'ont pas été réglées avant le 31 décembre.

Concernant les créances d'un montant de 350 euros, il s'agit de la contribution de la Commune de Ginasservis non versées avant le 31 décembre.

Concernant les fonds propres d'un montant de 58 321 euros, ils résultent du report à nouveau de 2011 (64 503 euros) et du résultat négatif de l'exercice 2012 (- 6 182 euros).

## B. Compte de résultat

Les principaux chiffres du compte de résultat au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<b>Total des produits</b>	183 561 euros
<b>Total des charges</b>	189 743 euros
<b>Résultat</b>	- 6 182 euros

## Conclusion

La Cli de Cadarache est actuellement l'une des Cli sous statut associatif les mieux dotées au niveau national. Cela lui permet de fonctionner et de remplir la mission qui lui est confiée par la loi de façon satisfaisante.

Il faut cependant souligner le caractère fragile et aléatoire d'un financement reposant sur les seules subventions et qui dépend de ce fait du bon vouloir des collectivités publiques. Le refus du Conseil Général du Var de participer aux travaux et au financement de la Cli depuis 2006 en est le meilleur exemple.

Même si une évolution est observée depuis quelques années, on constate toujours un déséquilibre dans le financement de la Cli entre l'Etat et les collectivités territoriales : alors que l'article 22 de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006 indique que les dépenses de la Cli sont financées par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ces dernières, au premier rang desquelles le Conseil général des Bouches-du-Rhône, assurent 72 % du financement de la Cli.

De plus, la disposition de la loi prévoyant que les CLI dotées de la personnalité juridique peuvent recevoir une partie du produit de la taxe sur les INB, n'a toujours pas été mise en œuvre. C'est pourquoi l'Association nationale des Cli (ANCCLI) continue à se mobiliser pour obtenir une réforme des modalités de financement des Cli. Elle demande ainsi que les Cli soient toutes financées à titre principal par une partie du produit de la taxe sur les INB.

Le trésorier  
Patrick MERCIER

## ANNEXE :

- Comptes 2012
- Rapport du Commissaire aux comptes